

## SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE



DG Budget et Administration  
Le Directeur général

Bruxelles, **05 JUL. 2018**  
SEAE.DG.BA.HR.2/mga/Ares(2018)

Aux Représentants permanents des  
Etats membres auprès de l'Union  
européenne

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

J'ai l'honneur de vous informer que nous cherchons un expert national (END) pour un détachement « sans frais » auprès du Service européen pour l'Action extérieure au titre de la décision de la Haute Représentante du SEAE du 04.02.2014 fixant le régime applicable aux END<sup>1</sup>.

Vous trouverez, en annexe, le profil que je vous serais obligé de bien vouloir transmettre aux différents Ministères compétents afin de générer des candidatures adéquates.

Les Représentations permanentes sont priées d'envoyer ces candidatures exclusivement à la Division SEAE.BA.HR.2 «Sélection et recrutement du personnel » par e-mail : [SNE-HQ@eeas.europa.eu](mailto:SNE-HQ@eeas.europa.eu).

Les candidats doivent rédiger un CV en anglais ou français, en format PDF ou Word, selon le modèle européen qu'ils pourront trouver à l'adresse suivante : <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae>.

Seules les candidatures nous parvenant **pour le 3 septembre 2018 à midi** (heure de Bruxelles) seront traitées et considérées comme répondant à l'avis de vacance.

Ces candidatures seront examinées par mes services, qui organiseront, dans le courant du mois de septembre 2018, le panel d'entretiens de sélection.

Veuillez noter que la délivrance d'un certificat d'habilitation au secret (niveau minimum SECRET UE/EU SECRET) est une condition préalable pour être affecté comme END au SEAE.

---

<sup>1</sup> Décision de la Haute Représentante du 04.02.2014 fixant le régime applicable aux Experts nationaux détachés auprès du Service européen pour l'Action extérieure.

Je voudrais vous demander d'attirer l'attention des différents Ministères et services concernés sur le respect des règles de protection des données à caractère personnel et les informer que le SEAE de son côté met en œuvre les dispositions du Règlement (EC) 45/2001. Les éventuels candidats devraient être informés que leur CV sera diffusé aux services du SEAE impliqués dans leur sélection et la gestion de leur détachement, ainsi qu'à la Division concernée.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, à l'assurance de ma haute considération.



Gianmarco Di Vita

Annexes :

- Décision de la Haute Représentante du 4.2.2014
- Publication de poste
- Description de poste

Copies : M. Guellner, Chef de Division SEAE.SG.AFFGEN.1